



Conseil des affaires générales Bruxelles, le 21 septembre 2021

Président: Gašper Dovžan, secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères de Slovénie

La réunion débutera à 10 heures.

Le Conseil examinera l'état des relations entre l'UE et le Royaume-Uni. La présidence communiquera des informations concernant la conférence sur l'avenir de l'Europe. Les ministres procéderont à un échange de vues sur le projet d'ordre du jour de la réunion du Conseil européen des 21 et 22 octobre. Les efforts de coordination actuellement déployés par l'UE face à la COVID-19 figureront également à l'ordre du jour, et la présidence slovène fera part de ses priorités. La Commission présentera la lettre d'intention concernant son projet de programme de travail pour 2022 et son rapport annuel de prospective stratégique.

Une conférence de presse aura lieu vers 17 heures.

* * *

[Page consacrée à la session du Conseil des affaires générales, 21 septembre](#)

[Conférence de presse par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG4\), et galerie de photos](#)

* * *

Présentation des priorités de la présidence slovène

Au cours d'une session publique, la présidence slovène présentera brièvement ses priorités générales, ainsi que celles qui relèvent de la compétence du Conseil des affaires générales.

[Programme de la présidence slovène](#)

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Réunion du Conseil européen des 21 et 22 octobre

Le Conseil des affaires générales procédera à un premier échange de vues sur le projet d'ordre du jour annoté de la réunion du Conseil européen des 21 et 22 octobre. Lors de cette réunion, les dirigeants assureront le suivi de la coordination de la riposte face à la pandémie de COVID-19 et examineront les progrès réalisés au regard des questions numériques. En ce qui concerne l'ordre du jour international, les dirigeants feront le point sur la préparation des réunions de la COP 26 à Glasgow (climat) et de la COP 15 à Kunming (biodiversité). Le Conseil européen préparera également les prochains sommets qui se tiendront avec des pays tiers, à savoir le sommet du dialogue Europe-Asie (ASEM) et le sommet du Partenariat oriental.

[Ordre du jour provisoire](#)

COVID-19 - coordination au niveau de l'UE

Les ministres tiendront leur premier débat régulier depuis la pause estivale sur la coordination au niveau de l'UE face à la pandémie de COVID-19, partageront leurs expériences nationales et procéderont à un échange de vues sur les priorités pour les mois à venir.

Parmi les questions que les ministres pourraient souhaiter soulever figurent les questions liées à la vaccination et les mesures en matière de déplacements.

Le déploiement des vaccins dans l'UE a contribué à stabiliser la situation, 70,9 % de la population adulte ayant été intégralement vaccinée dans les États membres et 77,7 % ayant reçu au moins une dose. Toutefois, les taux de vaccination restent inégaux au sein de l'UE.

Le Conseil a adopté, respectivement en mai et en juin, des versions actualisées des recommandations concernant les mesures relatives aux déplacements externes et internes. Cela a facilité les déplacements au sein de l'UE pendant la période estivale, et donné des informations plus claires aux ressortissants de pays tiers souhaitant se rendre dans l'Union.

Le certificat COVID numérique de l'UE a contribué à faciliter et à sécuriser les déplacements au sein de l'UE au cours de l'été. La question de l'acceptation des certificats COVID des pays tiers par les États membres nécessite des travaux supplémentaires et une coordination. Les accords bilatéraux conclus entre des pays tiers et certains États membres sur la reconnaissance mutuelle des certificats COVID posent également problème, étant donné qu'aucune "décision d'équivalence" n'a encore été prise par la Commission au moyen d'un acte d'exécution.

[Pandémie de COVID-19: le Conseil ajoute l'Uruguay à la liste des pays à l'égard desquels les restrictions en matière de déplacements devraient être levées, et retire six pays de cette liste \(communiqué de presse\)](#)

[Pandémie de COVID-19: le Coreper parvient à un accord politique sur le certificat numérique de l'UE visant à faciliter la libre circulation \(communiqué de presse\)](#)

[COVID-19: le Conseil arrête son mandat de négociation relatif au certificat vert numérique](#)

[Communiqué de presse de la présidence sur la solidarité vaccinale \(communiqué de presse\)](#)

[COVID-19: recherche et vaccins](#)

[Vidéoconférence des membres du Conseil européen, 25 mars 2021](#)

[Pandémie de coronavirus COVID-19: la réaction de l'UE](#)

[COVID-19: déplacements et transports - Le Conseil met à jour les recommandations sur les mesures relatives aux déplacements dans le contexte de la COVID-19 \(informations générales\)](#)

[La Commission propose d'assouplir les restrictions des déplacements non essentiels vers l'UE \(communiqué de presse\)](#)

Relations entre l'UE et le Royaume-Uni

Les ministres des affaires européennes feront le point sur les relations entre l'UE et le Royaume-Uni, à la lumière des événements récents.

Le 1^{er} janvier 2021, les dispositions matérielles du protocole sur l'Irlande et l'Irlande du Nord, qui, en tant que partie intégrante de l'accord de retrait, a fait l'objet d'un accord entre l'UE et le Royaume-Uni, ont commencé à s'appliquer. Le Royaume-Uni n'étant pas tout à fait prêt pour la fin de la période de transition, l'UE et le Royaume-Uni se sont mis d'accord sur un certain nombre de déclarations unilatérales afin d'apporter des solutions limitées dans le temps dans plusieurs domaines.

Le 3 mars 2021, le gouvernement britannique a fait part de son intention de retarder unilatéralement la pleine application du protocole. Le 15 mars, l'UE a envoyé au Royaume-Uni une lettre de mise en demeure pour violation des dispositions matérielles du protocole et de l'obligation d'agir de bonne foi prévue par l'accord de retrait, ainsi qu'une lettre politique dans laquelle elle demande au gouvernement britannique de rectifier la situation et de s'abstenir de mettre en pratique ces mesures unilatérales. Parallèlement, des contacts se sont poursuivis au niveau technique entre l'UE et le Royaume-Uni afin de trouver rapidement des solutions pragmatiques dans le cadre du protocole.

Le 17 juin 2021, la Commission européenne a reçu du Royaume-Uni une demande de prolongation du délai de grâce concernant la circulation des viandes réfrigérées depuis la Grande-Bretagne vers l'Irlande du Nord. Le 30 juin 2021, l'UE a pris acte de la déclaration unilatérale du Royaume-Uni exposant la pratique qu'il entendait mettre en place. Elle a également rappelé que la mise en œuvre intégrale de l'accord de retrait est une obligation juridique internationale pour l'UE et le Royaume-Uni.

Au cours des derniers mois, la Commission s'est pleinement attelée à trouver les aménagements et les solutions techniques nécessaires pour garantir la stabilité et la prévisibilité offertes par la mise en œuvre pleine et effective du protocole. Elle a proposé des solutions dans un certain nombre de domaines, notamment pour la continuité de l'approvisionnement en médicaments et pour les chiens guides, qui contribuent à faire en sorte que l'application du protocole ait le moins d'incidences possible sur la vie quotidienne de la population d'Irlande du Nord.

Le 21 juillet, le Royaume-Uni a publié un "command paper" relatif au protocole sur l'Irlande et l'Irlande du Nord. En réaction à ce document, la Commission a souligné que le protocole est la solution commune que l'UE a trouvée avec le Royaume-Uni pour relever les défis sans précédent que pose le Brexit en ce qui concerne l'île d'Irlande et que, pour atteindre cet objectif, le protocole doit être pleinement mis en œuvre. La Commission a également réaffirmé qu'elle était prête à continuer à chercher des solutions créatives, dans le cadre du protocole, dans l'intérêt de toutes les communautés d'Irlande du Nord.

Le 6 septembre, le gouvernement britannique a annoncé le maintien des périodes de grâce existantes. La Commission a pris acte de cette déclaration, tout en persistant à souligner que les deux parties sont juridiquement tenues de s'acquitter des obligations qui leur incombent au titre de l'accord de retrait. L'UE continue de s'employer en priorité à trouver des solutions pratiques, souples et à long terme dans le cadre du protocole. La Commission se réserve d'exercer ses droits en ce qui concerne la procédure d'infraction. À ce stade, la Commission a décidé de ne pas passer à l'étape suivante de la procédure d'infraction engagée en mars 2021, ni d'ouvrir une nouvelle procédure.

[Déclaration de la Commission européenne à la suite de l'annonce faite par le Royaume-Uni concernant la mise en œuvre du protocole sur l'Irlande et l'Irlande du Nord \(6 septembre 2021\)](#)

[Déclaration du vice-président Maroš Šefčovič à la suite de l'annonce faite ce jour par le gouvernement du Royaume-Uni concernant le protocole sur l'Irlande et l'Irlande du Nord \(21 juillet 2021\)](#)

[Application du droit de l'Union relatif aux produits à base de viande en Irlande du Nord après la fin de la période de transition \(30 juin 2021\)](#)

Programmation législative

Au cours d'un débat public, la Commission présentera le rapport de prospective stratégique 2021 et sa lettre d'intention, et procédera à un échange de vues avec les ministres.

L'objectif de cet échange de vues est de permettre aux ministres de formuler des observations sur les priorités envisagées par la Commission et de l'aider à élaborer son programme de travail pour 2022.

Les discussions seront résumées par la présidence dans une lettre adressée à la Commission. Cette lettre servira de contribution tout au long de l'exercice annuel de programmation.

Une fois que la Commission aura adopté son programme de travail, le Conseil et le Parlement européen adopteront une déclaration commune sur les priorités législatives pour 2022.

Le rapport de prospective stratégique 2021 a été publié par la Commission le 8 septembre et la lettre d'intention a été distribuée aux délégations après sa présentation officielle par la Commission le 15 septembre.

En 2016, le Parlement européen, le Conseil et la Commission sont convenus de renforcer la programmation annuelle et pluriannuelle de l'Union, dans le cadre de l'accord interinstitutionnel "Mieux légiférer". L'exercice de programmation pluriannuelle débute par la nomination d'une nouvelle Commission, débouchant sur des conclusions communes. Le cycle de programmation annuel aboutit à une déclaration commune.

L'exercice de programmation pluriannuelle a été mené pour la première fois l'année dernière, pour la période 2020-2024.

[Rapport de prospective stratégique](#)

[Lettre d'intention](#)

Conférence sur l'avenir de l'Europe

La présidence fera le point sur la conférence sur l'avenir de l'Europe, après le lancement des panels de citoyens européens le 17 septembre et dans la perspective de la réunion de l'assemblée plénière en octobre. Les délégations auront également l'occasion de procéder à un échange de vues sur ces questions.

La conférence sur l'avenir de l'Europe vise à associer les citoyens à un large débat sur ce que sera l'avenir de l'Europe au cours des dix prochaines années et au-delà, compte tenu notamment de la pandémie de COVID-19.

Le 10 mars, le Conseil, le Parlement européen et la Commission ont signé une déclaration commune qui définit les objectifs, la structure, le champ et le calendrier de la conférence.

La conférence sur l'avenir de l'Europe a été officiellement inaugurée le 9 mai à Strasbourg, à la suite du lancement de la plateforme numérique de la conférence le 19 avril.

[Conférence sur l'avenir de l'Europe: les citoyens sur le devant de la scène](#)

[Conférence sur l'avenir de l'Europe: lancement de la plateforme citoyenne le 19 avril](#)

[La conférence sur l'avenir de l'Europe obtient le feu vert du Conseil](#)

[Déclaration commune](#)

[Conférence sur l'avenir de l'Europe - position révisée du Conseil \(3 février 2021\)](#)

[Conférence sur l'avenir de l'Europe - position du Conseil \(24 juin 2020\)](#)

Divers

La Commission communiquera aux ministres des informations actualisées sur les relations entre l'UE et la Suisse. La Suisse a décidé, en mai dernier, de clore unilatéralement les négociations relatives à l'accord sur le cadre institutionnel UE-Suisse.

Un point d'information sera également consacré au sommet UE-MED qui s'est tenu vendredi dernier à Athènes. À la suite des incendies dévastateurs dans la région, les dirigeants de l'UE-MED (les neuf pays méditerranéens de l'UE: Chypre, Croatie, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Portugal et Slovénie) se sont réunis à Athènes vendredi 17 septembre 2021.
